



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E165426

VALABLE JUSQU'AU 27/06/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2017

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT MALO 824480545

Siret : 824 480 545 00014

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 135250421H001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 135250421H001

Situation fiscale et sociale : A jour au 25/04/2024

Raison sociale : SOLUTIONS ECO ISOL

36 AVENUE FELICITE DE LAMENNAIS
35190 TINTENIAC

Téléphone : 06 23 07 97 71

Portable :

Site Internet :

E-mail : avenirecoisol@gmail.com

Responsabilité légale :

GEFFROY YOANN CO-GÉRANT / HAUTECOEUR CEDRIC CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143 PROB	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	28/06/2023
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	28/06/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	27/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	28/06/2023
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	28/06/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	27/09/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	28/06/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	28/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.